



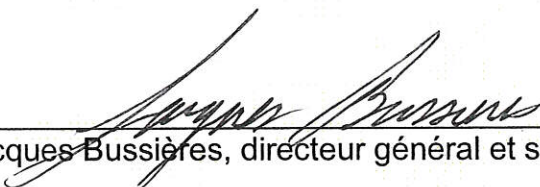
## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 440-2018 DÉCRÉTANT UNE QUOTE-PART AUX MUNICIPALITÉS POUR L'ANNÉE 2018 POUR LE TRANSPORT COLLECTIF URBAIN** » a été adopté le 23 janvier 2018.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

**Donné à Joliette ce 25<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-huit.**

  
\_\_\_\_\_  
Jacques Bussi res, directeur g n ral et secr taire-tr sorier